

Projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Magpie

Bureau d'audience publique en environnement

Mémoire préparé par

Parti vert du Québec



Benoit Champoux

Sylvain Castonguay

Juin 2004

Coordonnées des auteurs

Benoit Champoux, ing. jr

1390 Tétreault, app. #2
J1K 2N4, Sherbrooke
Tél. : (819) 821-4548
benoit.champoux@usherbrooke.ca
Parti Vert du Québec

Sylvain Castonguay

162 Rte du Fleuve RR 1
G0R 1C0, Beaumont
Tél. : (418) 837-3480
sylvain.castonguay@solerainnovation.com
Parti Vert du Québec

TABLE DES MATIÈRES

<u>SOMMAIRE</u>	4
<u>LES BESOINS ÉNERGÉTIQUES QUÉBÉCOIS : CAUSES ET CONSÉQUENCES</u>	5
<u>LES AMÉNAGEMENTS HYDROÉLECTRIQUE DE FAIBLE PUISSANCE : UNE SOLUTION PARMIS D'AUTRES</u>	6
<u>LA NÉCESSITÉ D'UN DÉBAT PUBLIQUE POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉNERGÉTIQUE DURABLE</u>	7
<u>CONCLUSION : L'ARRÊT DES PROJETS DE MINI-CENTRALE EN ATTENDANT LES CONCLUSIONS D'UN VÉRITABLE DÉBAT DÉMOCRATIQUE SUR L'AVENIR ÉNERGÉTIQUE</u>	7

SOMMAIRE

Depuis la première ébauche de projet par le Parti Québécois, les aménagements hydroélectriques de petites puissances ont fait l'objet de vive opposition de la part du public, autant local que provincial. Le Parti Québécois avait reconnu ces préoccupations en décrétant un moratoire sur ces projets. Depuis, le Parti Libéral a été élu et le moratoire sur ces projets controversés a été levé.

Preuve de la préoccupation grandissante des québécois face au développement énergétique du Québec, une grande coalition de groupes sociaux et environnementaux s'est récemment créée sous le nom de Coalition Québec-Vert-Kyoto, dont est membre le Parti Vert du Québec. La coalition demande notamment au gouvernement d'organiser un débat public sur l'avenir du développement énergétique du Québec. Cette demande s'inscrit parfaitement dans une des promesses du gouvernement libéral actuel.

Le Parti vert du Québec (PVQ) considère qu'il est nécessaire d'attendre les résultats de cet exercice de consultation avant de permettre un développement « à la pièce » des rivières québécoises. De plus, les conclusions de ce débat devront être suivies avec une plus grande attention que celles du débat de 1995.

Dans le dossier d'étude des alternatives au projet de la centrale thermique du Suroît, plusieurs groupes ont commandés des rapports d'experts afin d'identifier des avenues de développements énergétiques autres que le développement thermique ou hydroélectrique. Le Parti vert souligne que les différentes expertises arrivent à la conclusion que l'importation d'énergie, l'efficacité énergétique et l'énergie éolienne peuvent se combiner afin de répondre aux besoins énergétiques des québécois. Dans les divers scénarios étudiés, la contribution des projets d'aménagement hydroélectriques de faible puissance n'est pas retenue.

Le Parti vert du Québec considère que les projets d'aménagements hydroélectriques de petite puissance doivent être suspendus tant que les conclusions d'un vrai débat publique sur l'avenir énergétique du Québec n'ait été connues.

LES BESOINS ÉNERGÉTIQUES QUÉBÉCOIS : CAUSES ET CONSÉQUENCES

Le développement énergétique du Québec a atteint ces derniers mois une préoccupation nouvelle dans la population québécoise. La relance des projets de générations thermiques d'électricité ainsi que les divers projets d'aménagements hydroélectriques de faibles puissances ont suscité une forte grogne.

Dans le cas du projet de la centrale du Suroît, l'opinion publique a forcé le ministre à remettre en cause la loi 116 en demandant à la Régie de l'énergie de se prononcer sur la pertinence de cette centrale. Cet exercice a permis de réaliser une véritable mise à jour de la situation énergétique du Québec.

Du côté de la demande, plusieurs groupes, dont le PVQ, ont souligné que les développements des projets de forte consommation énergétique, tels les alumineries sont principalement responsable de la forte croissance de la demande énergétique du Québec. De plus, cette situation n'est pas en accord avec les objectifs de la politique du développement énergétique du gouvernement. Cette conclusion est soulignée dans le rapport 188 du BAPE : *Projet de centrale de cogénération à Bécancour par TransCanada Energy Ltd* [1]

« Avis 20 — Compte tenu de la forte demande en électricité que les alumineries suscitent, des grandes quantités de gaz à effet de serre qu'elles émettent et du faible taux d'emploi qu'elles génèrent par rapport à leur consommation énergétique, la commission est d'avis que les projets d'agrandissement d'alumineries devraient être assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et ainsi faire l'objet d'un débat public. De plus, dans une approche cohérente, la politique de développement industriel du Québec devrait être revue pour s'harmoniser avec la Politique énergétique du Québec et le Plan d'action 2000-2002 sur les changements climatiques. »

Les conséquences d'une forte augmentation de la demande se traduisent nécessairement en un besoin accru de fourniture énergétique. Le gouvernement actuel, dans une forme d'improvisation la plus totale, semble croire que la filière thermique ainsi qu'hydroélectrique de faible puissance soient les filières à privilégier. Mais ce choix reflète-t-il la position des citoyens du Québec ?

LES AMÉNAGEMENTS HYDROÉLECTRIQUE DE FAIBLE PUISSANCE : UNE SOLUTION PARMIS D'AUTRES

Dans la situation actuelle, le Québec possède une myriade de ressources énergétiques qui peuvent être mises à contribution pour répondre aux besoins prévus. Les aménagements hydroélectriques de faibles puissances se présentent comme une option parmi d'autres.

Au cours des audiences de la Régie de l'énergie sur le projet du Suroît, les groupes participants ont présentés plusieurs autres options de filières. Parmi ces dernières, l'efficacité énergétique a fait l'objet du nombre le plus élevé d'expertises indépendantes. Le PVQ résume le résultat de ces différentes expertises :

- Selon le rapport d'expert « *Opportunities for Accelerated Electrical Energy Efficiency in Québec: 2005-2012* » [2], le potentiel atteignable d'efficacité énergétique récurrente en 2012 est de 8.7 TWh, soit 54 projets du même type que celui prévu sur le barrage de la rivière Magpie.
- Le rapport « *L'apport des mesures d'efficacité énergétique d'ici 2010* » [3] identifie quant à lui un potentiel de 6.0 à 8.0 TWh sur l'horizon 2010.
- Pour sa part, le PVQ propose dans son rapport [4] d'atteindre un objectif de 8.5 TWh pour 2012, ce qui correspond en fait au potentiel technico-économique identifié par Hydro-Québec.

Il a donc été démontré, par différents experts, que les mesures d'efficacité énergétique permettraient de répondre à une bonne partie des besoins énergétiques, et ce, à un coût moindre que celui déboursé par Hydro-Québec dans ses appels d'offres récents.

Avant de se lancer dans de controversés projets de mini-centrale, le PVQ est d'avis que le Québec devrait exploiter en priorité son potentiel d'efficacité énergétique au maximum.

Le rapport du BAPE abonde dans la même voie:

« Avis 19 — La commission est d'avis que l'efficacité énergétique devrait être privilégiée dans le processus de sélection des projets devant satisfaire la demande québécoise en électricité conformément au degré de priorité que lui accordent la Politique énergétique du Québec et le Plan d'action québécois 2000-2002 sur les changements climatiques. »

Bref, Il est évident que ces mesures sont bien plus intéressantes que la construction de multiples barrages dispersés ça et là sur de nombreuses rivières vierges. L'apport des projets de mini-centrales ne présente pas autant d'intérêt que la filière d'efficacité énergétique, pour les raisons suivantes :

Les projets de mini-centrales :

- Ne présentent pas d'aussi grandes opportunités d'emploi durable;
- Ne sont pas toujours bien accueilli dans leurs milieux respectifs;
- Peuvent venir en contradiction avec d'autres opportunités de développement durable tel le tourisme, la pêche sportive, les activités nautiques;
- Ne sont présentement pas issus d'un processus démocratique local considérant l'ensemble des citoyens du milieu.

L'efficacité énergétique peut faire bien plus :

- Rendre les entreprises plus compétitives en réduisant la part déboursée pour l'énergie;
- Améliorer la qualité de l'environnement local et mondial;
- Améliorer le confort et l'efficacité des occupants;
- Être implantée dans chaque communauté.

LA NÉCESSITÉ D'UN DÉBAT PUBLIQUE POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉNERGÉTIQUE DURABLE

Les derniers mois ont prouvé que l'avenir énergétique et le choix des filières énergétiques préoccupaient au plus haut point les Québécois. C'est dans cette optique que la Coalition Québec-Vert-Kyoto demande au présent gouvernement d'ouvrir le débat et d'inclure la participation du public dans des décisions qui concernent notre avenir à tous. Étant donné l'état des réserves énergétiques actuelles, il est urgent qu'un tel débat s'effectue afin développer les moyens de redonner au Québec une pleine indépendance énergétique.

CONCLUSION : L'ARRÊT DES PROJETS DE MINI-CENTRALE EN ATTENDANT LES CONCLUSIONS D'UN VÉRITABLE DÉBAT DÉMOCRATIQUE SUR L'AVENIR ÉNERGÉTIQUE

En l'absence d'une réflexion collective sur l'avenir énergétique, le PVQ considère que tout projet de développement énergétique faisant l'objet de contestation de la part des citoyens devra être immédiatement arrêté en attendant un débat éclairé sur le sujet. Enfin, le choix des filières de développement ainsi que des projets doit se faire selon un processus démocratique.

RÉFÉRENCES

[1] Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), *Rapport 188 - Projet de centrale de cogénération à Bécancour par TransCanada Energy Ltd.*, Mars 2004, 115 p.

[2] Dunsky, Philip et al. (2004), *Opportunities for Accelerated Electrical Energy Efficiency in Québec:2005-2012*, 73 p.

(Document déposé dans le cadre de l'audience 3526 de la Régie de l'énergie)

[3] Welt, Thomas (2004), *L'apport des mesures d'efficacité énergétique d'ici 2010*, 48 p.

(Document déposé dans le cadre de l'audience 3526 de la Régie de l'énergie)

[4] Parti Vert du Québec (2004), *Avis sur la sécurité énergétique des québécois à l'égard des approvisionnement électriques et la contribution du projet du Suroît*, 33

p.(Document déposé dans le cadre de l'audience 3526 de la Régie de l'énergie)